

DCCAS n° 2022-11-007

COMMUNE DE BOUSSE

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 17

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

Sous la présidence de M. Pierre KOWALCZYK, Président

PRESENTS : MM. KOWALCZYK Pierre, PAULUS Roger, SIMON Fernand, ROCK Jean-Baptiste,
DARMIAN Serge, BECKER Marcel
MMES. REINHARDT Renée, ERNST Sophie, CIPOLLETTA Magali, BAILLIART Francine

ABSENTS EXCUSES : M. RIALLOT Gilles
MMES. LEFORT Marie Anne, WEBER Monique

ABSENTS NON EXCUSES : M. BUCCI Joseph
MMES. SANDROLINI Leitia, ANDRE Carole, BECHEIKH Aïchouba

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REINHARDT Renée

**OBJET : BONS CADEAUX OFFERTS AUX PERSONNES HANDICAPEES DE LA COMMUNE POUR
L'ANNEE 2022.**

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, d'offrir pour l'année 2022, un bon cadeau d'une valeur de 50 € à toutes les personnes handicapées de la commune.

Ces bons seront valables au CENTRE EDOUARD LECLERC de HAUCONCOURT (Moselle).

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Fait et délibéré à BOUSSE,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

BOUSSE le 16 novembre 2022



Le Président,
Pierre KOWALCZYK,

DCCAS n° 2022-11-008

COMMUNE DE BOUSSE

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 17

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2022

Sous la présidence de M. Pierre KOWALCZYK, Président

PRESENTS : MM. KOWALCZYK Pierre, PAULUS Roger, SIMON Fernand, ROCK Jean-Baptiste,
DARMIAN Serge, BECKER Marcel
MMES. REINHARDT Renée, ERNST Sophie, CIPOLLETTA Magali, BAILLIART Francine

ABSENTS EXCUSES : M. RIALLOT Gilles
MMES. LEFORT Marie Anne, WEBER Monique

ABSENTS NON EXCUSES : M. BUCCI Joseph
MMES. SANDROLINI Leitia, ANDRE Carole, BECHEIKH Aïchouba

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REINHARDT Renée

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS POUR
L'ANNEE 2022.

Le Conseil d'Administration, après délibération, à l'unanimité, décide d'attribuer pour l'année 2022, une subvention d'un montant de 100 € au Secours Populaire Français de METZ (Moselle).

Les crédits sont inscrits au budget.

Fait et délibéré à BOUSSE,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

BOUSSE le 16 novembre 2022

Le Président,
Pierre KOWALCZYK,

